Image not found or type unknown

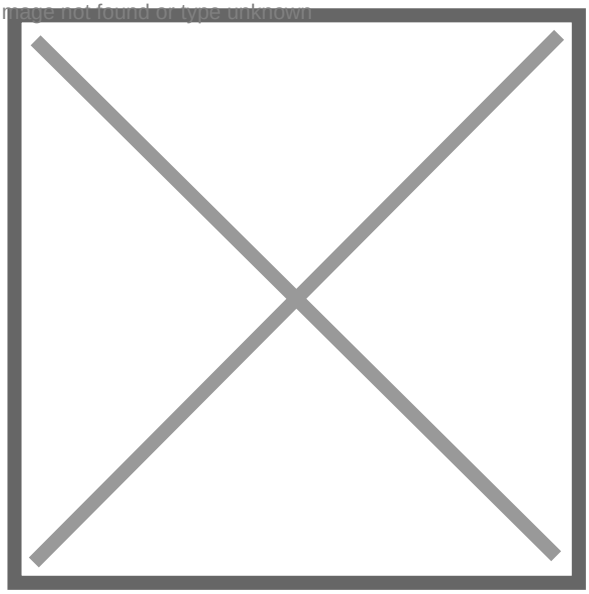

Frais de succession sur une maison

Par **Ben**, le **30/03/2011** à **12:15**

Bonjour,
mon grand père a hérité une maison de sa soeur évaluer a environ 140000€, je l'ai aider a payer les frais de succession, la maison a était mise en vente mais les agences immo sont toutes catégorique elle ne ce vendra jamais a plus de 75000€.
Mon grand père étant décédé il y a quelques mois maintenant mes cousins et moi allons hériter de cette maison mais ne voulons pas nous faire rouler par l'état comme l'a été mon grand père.
Est-il possible de faire réévaluer les frais payer par mon grand père ainsi que ceux que nous aurons surement a payer nous aussi?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **12:17**

Ce n'est pas l'Etat qui a évalué la maison. Les droits de succession sont basés sur la déclaration de succession faite par la personne qui hérite.
De votre coté, faites faire une évaluation

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés